

# LES DISPARUS... «ESCAMOTÉS PUIS RESSUSCITÉS»

**P** ar un phénomène périodique où les hommes politiques proposent aux gogos des lendemains où l'on raserait gratis, les problèmes des disparitions-enlèvements et des massacres du 5 juillet 1962 à Oran - sur lesquels je reviendrai plus avant - occultés pendant 44 ans, refont opportunément surface.

C'est en premier lieu un rapport, établi par un historien qui nie l'avoir fait, un général en retraite et une agence pour l'indemnisation des rapatriés, qui devait être remis au Premier Ministre en cette période préélectorale et dont l'Express aurait l'exclusivité.

Dans un article se voulant à sensation, mêlant l'à-peu-près et le fiel, le rédacteur de cet hebdo se gausse des «chiffres effarants avancés par une frange de la communauté pieds-noirs, travaillée par les nostalgiques de la colonisation et les anciens ultras de l'O.A.S.» ?

J'ignorais jusqu'alors que M. Santini, secrétaire d'Etat en ait fait partie, puisque c'est lui qui a avancé le chiffre de 25 000 disparus. Peut-être y englobait-il les supplétifs musulmans servant dans l'armée française, auquel cas, il était en deçà de la réalité.

Les chiffres cités par l'Express au 30 avril 1963 ne correspondent nullement à l'état établi par le 2ème Bureau (source Ambassade de France), pour cette même date et j'ai adressé à l'Express photocopie de cet état (voir annexe jointe).

En fait les différents gouvernements de la Vème République n'ont jamais abordé ce problème avec le désir d'aboutir :

- 3.080 disparus pour Jean de Broglie en mai 1963 ;
- 1.500 selon l'enquête du C.I.C.R. (Comité International de la Croix-Rouge) remise en octobre 1963 à ce même Jean de Broglie, dans laquelle le C.I.C.R. avoue n'avoir pas obtenu l'accès à une vingtaine de camps de prisonniers.

- En 2004, la direction des archives du ministère des Affaires Etrangères rend public 3 192 noms de personnes portées disparues en Algérie ou présumées telles «pendant les derniers mois de la souveraineté française» dixit le texte. Quarante-deux ans pour accoucher de dossiers vides pour la plupart.

- Liste révisée par le Quai d'Orsay et portée à 2.281 en 2005, on aurait retrouvé 1.408 personnes par un coup de baguette magique probablement.

Cette comptabilité macabre couvre la période allant des utopiques «accords d'Evian» à la fin de la souveraineté française (3 juillet 1962), 1.107 enlèvements recensés pour cette période, mais également les dix-huit mois suivants puisque les enlèvements connus des services de l'ambassade de France (2.256) se poursuivront jusqu'au 31 décembre 1963 sans que la France n'élève la moindre protestation.

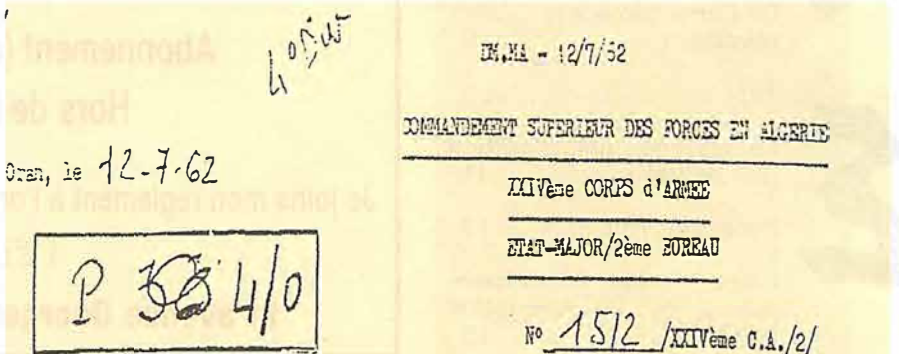
En admettant que ces chiffres soient exacts, ce dont je doute sérieusement, on arriverait à 4.000 enlèvements en ajoutant les 370 disparus avant le 19 mars 1962 et les 341 militaires sacrifiés par le chef de l'Etat de l'époque qui adorait cependant se vêtir de kaki.

Les quelques dizaines de Français de confession musulmane figurant sur ces listes ne concernent que des per-

sonnes enlevées en même temps que des civils européens et pour lesquels un PV de gendarmerie a été établi. Quant aux autres, les familles terrorisées ne les ont jamais signalés.

Mais ce soi-disant rapport n'était que la phase préparatoire à une manœuvre politicienne du gouvernement tendant à racoler l'électorat pieds-noirs en lui adressant des signaux de bonne volonté à travers sa soudaine sollicitude à l'égard des familles de disparus.

En effet, ce 5 décembre, journée choisie par le très gaulliste Chirac pour honorer la mémoire des combattants d'A.F.N. morts pour la France, une plaque apposée quai Branly, dont le texte, ambigu dans sa dernière partie associe LES PERSONNES DISPARUES ET LES POPULATIONS CIVILES VICTIMES DE MASSACRES ET D'EXACTATIONS COMMIS DURANT LA GUERRE D'ALGERIE ET APRÈS LE 19 MARS EN VIOLATION DES ACCORDS D'EVIAN.



## BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS

1.- Dans la journée du 7 Juillet 1962, un renseignement d'excellente valeur parvenu au G.A.O.R faisait état de l'enfouissement de cadavres F.S.E., victimes du "pogrom" du 5 Juillet, au bord du PETIT LAC, enfouissement effectué à coups de bull-dozers.

Une reconnaissance photo par hélicoptère fut immédiatement ordonnée et exécutée dans la soirée du 7 Juillet.

2.- L'étude des photos, confirmée par l'AP effectuée par un officier qualifié, a permis de relever le fait suivant :

... par la série d'une dizaine de fosses alignées sur la rive Nord-Ouest du PETIT LAC, une fosse du centre (marquée d'une flèche sur le cliché N° 380) a été tout fraîchement comblée. La photo jointe montre à l'évidence les traces d'un engin de terrassement.

Le renseignement donné paraissait donc bien recoupé.

3.- Le 8 Juillet, le Général Commandant le G.A.O.R fit communiquer le renseignement au "capitaine" BAKHTI, chef de la zone autonome d'ORAN.

Une Katiba fut envoyée sur place à la demande du G.A.O.R.

Aucun résultat de cette "enquête" n'est parvenu à la connaissance du 2<sup>ème</sup> Bureau du Corps d'Armée.

*Le G<sup>t</sup> Ad. d'Oran a tenté d'aller se faire lui-même l'information; il en a été rigoureusement empêché par le régime Bakhti.*

Le Général de Division KATZ  
Commandant provisoirement le XXIV<sup>ème</sup> Corps d'Armée

DESTINATAIRE :

- M. le Général de Corps Aérien  
Commandant Supérieur des Forces en Algérie  
ETAT-MAJOR INTERARMÉES  
2<sup>ème</sup> BUREAU - LA REGHATA -

P.O. Le Colonel DUMONET -  
Chef du 2<sup>ème</sup> Bureau



Ainsi, les héritiers du gaullisme, responsable d'une partie de ces enlèvements (collusion notoire du préfet d'Alger Vitalis Cros avec Azzedine et Omar Oussedik durant les six derniers mois de la guerre d'Algérie) reconnaissent 44 ans après que les «accords d'Evian» n'ont été qu'un chiffon de papier pour le F.L.N. qui n'en a jamais eu cure.

A l'époque, lorsque nous dénoncions cette duperie, nous «les nostalgiques de l'O.A.S.» on tentait de nous en empêcher au son des mitrailleuses.

Que ne ferait-on pour un bulletin de vote...

Venons-en maintenant aux massacres d'Oran ce funeste 5 juillet 1962. S'appuyant sur des chiffres que M. Monneret a cru bon de citer et que selon son propre aveu «on se défend mal du sentiment que le massacre fut peut-être plus ample que nous l'avons pu décrire»... «Le nombre des enlevés recensés par le 2<sup>e</sup> Bureau correspond-il rigoureusement à la réalité ou s'en approche-t-il seulement?», le journaliste de l'Express et les journaux algériens nous traitent d'affabulateurs.

Je pense que M. Monneret n'a pas rendu service à la communauté pieds-noirs et même à l'histoire car il savait pertinemment être bien en deçà de la réalité.

Si les renseignements relatifs aux enlèvements antérieurs à l'indépendance de l'Algérie peuvent être considérés comme valable à 80% car l'armée avait, après le 19 mars 1962, abandonné une grande partie de l'intérieur des terres, ils sont fortement sujets à caution dès l'indépendance et bien entendu, pour ce funeste 5 juillet.

L'ambassade de France, le C.I.C.R. (1) et l'armée n'ont connu que ce que les autorités légales du nouvel Etat ont bien voulu leur communiquer si tant est qu'elles-mêmes aient été au courant de tout. Aucun service public ne fonctionnait et les chefs du F.L.N. ne toléraient pas que l'ancien occupant s'y intéresse.

Pour corroborer mes doutes quant à la fiabilité des renseignements obtenus par l'armée après le 3 juillet 1962, le bulletin de renseignement N° 1512/XXIV<sup>ème</sup> C./2/ du 12 juillet 1962 (joint en annexe) est on ne peut plus clair. La mention manuscrite faite par le chef du 2<sup>ème</sup> Bureau montre dans quelles limites l'armée était confinée (2).

(1) Comité International de la Croix-Rouge - précisons que ce comité a été autorisé par le F.L.N. à mener une enquête avec l'accord de la France pour que ce rapport ne soit pas publié. Ces informations connues du gouvernement français dès 1963 ont été cachées aux Familles de Disparus durant 44 ans. Elles ont été livrées en 2006 et 2007 très partiellement et édulcorées de tout ce qui dérangeait les pouvoirs français et algérien.

(2) Le capitaine Bakhti (pseudonyme) cité dans la note manuscrite du bulletin N° 1512/XXIV Corps d'armée joint en annexe est le frère du Nemiche, surveillant général du lycée Ardaillon dans les années 50.

AMBASSADE

30 Avril 1963.

BILAN DES EMANATIONS CONTRE LES PERSONNES CIVILES

	Disparitions (enlèvements arrestations)	Tués	Retrouvés vivants	Manquants
19 Mars - 31 Mars 62	20	1	4	15
Avril	154	14	28	115
Mai	462	81	68	313
Juin	471	32	90	349
19 Mars - 30 Juin 1962	1107	128	190	789
Juillet	951	36	231	694
Août	407	31	195	181
Septembre	177	39	82	86
Octobre	85	16	54	15
Novembre	119	21	90	8
Décembre	87	4	70	13
Juillet - 31 Déc. 62	1636	147	722	967
Janvier 1963	71	12	39	20
Février	16	5	6	5
Mars	33	8	7	18
Avril	30	6	5	19
Janvier - Avril 1963	180	31	57	62
Juillet 62 - 30 Avril 63	1986	178	779	1029
9 Mars 62 - 30 Avril 63	3093	306	969	1618

CHEF BUREAU  
2<sup>ème</sup> BUREAU  
26 MAI 1963  
Remis à Section  
Classement

Guy PUJANTE